



COMMUNIQUE DE PRESSE

Vers la mise en place du revenu universel d'activité : Les membres du collège « jeunes » réunis le 4 juillet pour la première phase de concertation

Paris, le 4 juillet 2019

Le 4 juillet, Frédérique VIDAL, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et Gabriel ATTAL, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, ont lancé les travaux du collège « jeunes » de la concertation préparatoire à la mise en place du revenu universel d'activité, animée par Olivier NOBLECOURT, délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. Objectif : établir un constat partagé sur le système des aides sociales en France et sur les difficultés en la matière auxquelles sont confrontés les jeunes.

Lancée le 3 juin dernier par Agnès BUZYN, ministre des Solidarités et de la Santé et Christelle DUBOS, secrétaire d'Etat auprès de la ministre et en présence de Julien DENORMANDIE, ministre chargé de la Ville et du Logement, Annick GIRARDIN, ministre des Outre-mer, Sophie CLUZEL, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées, et Gabriel ATTAL, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, la concertation pour la mise en place du revenu universel d'activité assure un rôle majeur dans la mise en place d'un système d'aides sociales plus accessible et plus lisible, capable de réduire le taux de non-recours, mais aussi de soutenir chaque bénéficiaire dans sa réinsertion et la reprise d'une activité. Elle comporte un volet institutionnel et un volet grand public.

La concertation institutionnelle a débuté les 20 et 21 juin à Paris, avec la réunion des collèges des associations, des partenaires sociaux et des territoires. Ces premières réunions ont permis de présenter les premiers constats relatifs à notre système de solidarité et à ses limites.

Alors que la pauvreté frappe tout particulièrement les jeunes – la France compte 1,7 millions de jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation et un jeune adulte de 18 à 24 ans sur quatre est en situation de pauvreté – ceux-ci demeurent pour partie en marge de notre système de solidarité. La concertation sur le revenu universel d'activité devra donc permettre d'examiner à quelles conditions la future prestation permettrait de mieux lutter contre la pauvreté des jeunes. Cette première réunion visera en particulier à examiner précisément les questions liées au niveau de ressources des jeunes, selon leur statut d'activité – étudiants, inactifs, travailleurs – selon leur

situation au regard du logement – cohabitants, décohabitants- en tenant également compte du soutien familial dont ils peuvent disposer.

Le collège « jeunes » est composé des organisations suivantes : le COJ (Conseil d'orientation des politiques de jeunesse), le CNAJEP (Comité national des associations de jeunesse et d'éducation populaire), le FFJ (Forum français de la jeunesse, la FAGE, l'UNEF (Union nationale des étudiants de France), l'UNML (Union nationale des missions locales), l'UNAF (Union nationale des associations familiales) ainsi que de représentants désignés par le Conseil national consultatif des personnes handicapées, la Croix rouge française et la FFDYS (Fédération française des troubles spécifiques du langage et des apprentissages).

La concertation s'effectuera avec un souci constat de transparence. Aussi, les éléments présentés aux membres des collèges seront disponibles en ligne sur le site du ministère des solidarités et de la santé afin d'alimenter le débat public et de préparer la concertation citoyenne qui sera lancée en septembre. Elle sera organisée selon différentes modalités afin de disposer de résultats croisés et d'approfondir les questions les plus pointues : plateforme numérique, ateliers et débats publics en région, jury citoyen.

Contact presse : anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr